

COMMUNE DE RECOLOGNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2018 à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 13 avril 2018 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 09 avril 2018.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Jean-Pierre BRUCKERT, Philippe NANN Daniel MEYER, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Adeline FAHYS, Marie BERGER, Franck VERIN, Michèle BOUDAUX, Frédéric CHATELAIN,
 Absents excusés : Denise GRIVET, Yasmine ROUX
 Secrétaire de séance : Adeline FAHYS

Modification de l'ordre du jour : convention CDEI

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Délibération portant transfert d'office dans le domaine public de la voirie et des réseaux du lotissement l'Orbe Epine
- 3) Modification ordre du jour CDEI
- 4) Convention CDEI
- 5) Compte administratif et compte de gestion 2017
- 6) Affectation des résultats
- 7) BP principal 2018
- 8) Budget assainissement 2018
- 9) Vote des Taxes Directes Locales 2018
- 10) Marché de travaux « aménagement des locaux de mairie et de logements dans l'ancien presbytère »
- 11) Questions diverses

CERTIFICATS D'URBANISME : Maitre LUSSIAUD, parcelle D722 et D724, impasse à Panoux.

DECLARATION PREALABLE : Mme Emilie GUINOT pour une extension de maison.

PERMIS DE CONSTRUIRE : Mr Romain DUBOIS pour une maison individuelle rue Duretête.

Budget Assainissement

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Daniel MEYER, adjoint au Maire, présente le compte administratif du service assainissement, les résultats sont les suivants :

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017 du service assainissement qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	37 589.53 €
Recettes	31 725.84 €
Déficit exercice 2017	- 5 863.68 €
Résultat reporté 2016	36 348.21€
Résultat de clôture :	30 484.53 €

Investissement

Dépenses	40 219.52 €
Recettes	22 019.23€
déficit exercice 2017	-18 200.29 €
Résultat reporté 2016	3 485.74 €
Résultat de clôture :	- 14 714.55 €

Hors de la présence de M. MORALES, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service assainissement.

AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MORALES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement	
Résultats reportés N-1	36 348.21
Opérations de l'exercice N	- 5 863.68
Résultats de clôture N	30 484.53
Investissement	
Résultats reportés N-1	3 485.74
Opérations de l'exercice N	-18 200.29
Résultats de clôture N	-14 714.55
<i>Restes à réaliser</i>	
	0.00
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :	
Recette Fonctionnement au compte 002	15 769.98
Déficit Investissement au compte 001	14 714.55
AFFECTATION DE RESULTAT Cpte 1068	14 714.55

APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	97 653.00	97 653.00
Section d'investissement	44 164.55	44 164.55
TOTAL	141 817.52	141 817.52

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU COMPTABLE, dressé par Monsieur GENIQUET receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du budget assainissement, élaboré par le Trésorier de Pouilley les Vignes, les écritures étant en concordance avec celle du compte administratif

Budget principal

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017 du BUDGET COMMUNAL qui s'établit ainsi :

Exploitation		Investissement	
Dépenses	257 465.42€	Dépenses	159 859.41€
Recettes	406 305.78€	Recettes	699 795.49€
Excédent exercice 2017	148 840.36€	Excédent exercice 2017	539 936.08€
Résultat reporté 2016	304 370.83€	Résultat reporté 2016	-67 260.88€
Résultat de clôture :	453 211.19€	Résultat de clôture :	472 675.20 €
		Reste à réaliser :	589 850.00€

Hors de la présence de Monsieur MORALES, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU COMPTABLE, dressé par Monsieur GENIQUET receveur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du budget communal, élaboré par le Trésorier de Pouilley les Vignes, les écritures étant en concordance avec celle du compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MORALES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement	
Résultats reportés N-1	304 370.83
Opérations de l'exercice N	148 840.36
Résultats de clôture N	453 211.19
Investissement	
Résultats reportés N-1	-67 260.88
Opérations de l'exercice N	539 936.08
Résultats de clôture N	472 675.20
<i>Restes à réaliser</i>	589 850.00
RESULTATS DEFINITIFS	
Recette Fonctionnement au compte 002	336 036.39 €
Excédent Investissement au compte 001	472 675.20
AFFECTATION DE RESULTAT Cpte 1068	-117 174.80

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	724 075.00	724 075.00
Investissement	1 134 810	1 134 810
TOTAL	1 858 885.00	1 858 885.00

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Compte tenu de l'équilibre général du budget et des recettes nécessaires, il est proposé au Conseil de délibérer pour réévaluer les taux 2018

Le conseil municipal,

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'impositions, à la majorité, (8 voix pour 4 abstentions) pour l'année 2018 comme suit :

	Base imposition	Taux 2018	Produits
Taxe habitation	852 800	11.60%	98 925
Taxe foncière (bâti)	550 700	11.45%	63 045
Taxe foncière (non bâti)	25 000	14.98%	3 745
			165 715

Autorise le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

CONVENTION CDEI

Monsieur le Maire présente la convention (jointe à la présente) pour la tonte et l'entretien du village.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION PORTANT TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT L'ORBE EPINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 318-3 et R 318-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 décidant le lancement de la procédure de transfert d'office de la voirie et des réseaux du lotissement l'Orbe Epine,

Vu l'arrêté du Maire du 25 novembre 2017 prescrivant l'enquête publique et désignant M. WANTZ en qualité de Commissaire Enquêteur,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 11 décembre au mardi 16 décembre 2017 inclus,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du 6 mars 2018 de M. le Commissaire Enquêteur pour le transfert d'office de la voirie et des réseaux dans le domaine public,

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 a été demandé le transfert d'office de la voirie et des réseaux, dans le domaine public, du lotissement l'Orbe Epine.

Une enquête publique préalable à ce classement d'office s'est déroulée du lundi 11 décembre au mardi 26 décembre 2017.

Une notification individuelle, en lettre recommandée avec avis de réception, du dépôt du dossier en mairie a été faite aux différents propriétaires concernés.

Un dossier explicatif ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête public.

M. Jean-Christophe WANTZ, commissaire enquêteur a rendu son rapport en date du 6 mars 2018 et a émis un avis favorable à la demande de transfert, dans le domaine public de la voirie et des réseaux, du lotissement l'Orbe Epine.

M. le Maire précise que la présente délibération du Conseil Municipal portant transfert d'office de la voie vaut classement dans le domaine public et éteindra tous les droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cet acte vaut également approbation du plan d'alignement de la Rue l'Orbe Epine.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE le transfert d'office des parcelles cadastrées section D 639, 343, 344, 355 et ZI 86, 87, 88, 89, 90, 91, 105, 106, 107 et 108 correspondant à l'emprise foncière de délaissé de voirie du lotissement l'Orbe Epine dénommé Rue de l'Orbe Epine, dans le domaine public de la Commune,

DIT que cet acte vaut approbation du plan d'alignement de la rue l'Orbe Epine,

DIT que le présent acte de transfert sera dûment enregistré au fichier de la conservation des hypothèques de BESANCON,

DIT que dès que la publication foncière sera effectuée, les parcelles seront classées dans le domaine public communal,

AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce et à effectuer toute formalité nécessaire afférente à ce dossier et notamment mandater Me MEYER, Notaire, pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication de l'acte de mutation à la conservation des hypothèques.

Adopté à l'unanimité.

MARCHE DE TRAVAUX - Aménagement des locaux de Mairie et de logements dans l'ancien Presbytère

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'avancement des travaux.

Affaires diverses :

M. le maire présente le projet de l'AUDAB pour la mise en valeur du parc du château, ce dossier sera étudié en commission.

M. le maire présente l'avant-projet d'Enedis pour le renforcement des secteurs du Chanois et de la rue des Masey, M. le Maire informera Enedis que cet avant-projet n'est pas approuvé par le conseil.

La séance est levée à 23h